



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 61008

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les résultats du baccalauréat et l'incident causé par un exercice de mathématiques du baccalauréat série S. Nous nous félicitons tous les ans de notre capacité à obtenir des résultats impressionnants de réussite à l'examen, plus de 85 % en 2014. Pourtant, suite à des difficultés rencontrées par les élèves de la série S au sujet d'un exercice de mathématiques, une pétition initiée par des lycéens a circulé sur internet afin de réclamer une modification de l'évaluation. L'Education nationale a entendu cette revendication et l'Inspection Générale aurait transmis un communiqué demandant un réaménagement du barème en faveur des questions de lecture du document. L'Education nationale a ainsi créé un précédent pouvant aboutir à de telles pétitions de lycéens à chaque examen. Or selon une note du ministère de 2013, en première année de licence, près de 60 % des étudiants échouent leur première année. Cela démontre qu'à l'instar de l'école primaire qui envoie au collège des élèves ne maîtrisant pas la lecture ni l'écriture, le baccalauréat envoie vers l'enseignement supérieur des élèves qui ne maîtrisent pas les connaissances requises. Il lui demande par conséquent quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de lutter contre la dévalorisation du diplôme du baccalauréat pour des raisons statistiques.

Texte de la réponse

Plusieurs médias ont suggéré que le sujet de mathématiques de la série S au baccalauréat 2014 était plus difficile que les années passées et se sont interrogés sur un possible décalage par rapport au programme de la discipline. Une pétition signée par environ 50 000 personnes, dont il n'est pas avéré que ses signataires soient tous des candidats, a également circulé sur les réseaux sociaux. Le sujet de mathématiques proposé aux candidats du baccalauréat en série S était parfaitement conforme au programme de mathématiques en classe terminale de la série S. Il ne comportait aucune question hors du programme de cette discipline. Il appartient chaque année à l'inspection générale de coordonner les commissions d'entente et donc de donner des indications question par question, au sein d'un exercice, à l'ensemble des correcteurs et des IA-IPR disciplinaires. Le barème de chaque exercice tel qu'indiqué aux candidats n'a pas été, pour l'épreuve de mathématiques de la série S au baccalauréat 2014, modifié. Pour toutes les épreuves et chaque année, un paquet de copies est toujours utilisé pour servir d'étalonnage à la notation : c'est cet étalonnage qui est transmis à tous les correcteurs d'une discipline pour garantir l'égalité de traitement entre les candidats sur tout le territoire. Par ailleurs, il est inexact d'affirmer que le niveau des élèves est en baisse et que les notes à l'examen du baccalauréat sont surévaluées. L'élévation du niveau de formation et, en particulier, l'augmentation massive du nombre de bacheliers résultent d'une volonté politique constante depuis plus de vingt ans, et sont une réalité. L'objectif de 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat a été inscrit pour la première fois dans la loi en 1989. Sans cesse réaffirmé, il a été complété par un objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur qui constitue aujourd'hui l'un des deux indicateurs clés de la stratégie européenne en matière d'éducation à l'horizon 2020. A la session 2014, la proportion de bacheliers dans une génération atteint 77,3%. Cependant, ces bons résultats ne sauraient faire oublier le déterminisme social qui pèse sur l'accès aux examens et qui se

traduit trop souvent par le décrochage scolaire de jeunes issus des familles les plus modestes, ni les difficultés que peuvent éprouver les bacheliers à l'entrée à l'université. S'agissant de ces dernières, des actions sont conduites en faveur du renforcement de la cohérence entre les trois années de lycée et les premières années d'enseignement supérieur, l'ensemble constituant l'espace « -3, +3 ». Grâce à un dispositif d'orientation adapté, une continuité des enseignements mieux affirmée et un meilleur accompagnement des lycéens et étudiants, les acteurs de l'éducation acquièrent ainsi une meilleure connaissance, en aval et en amont du baccalauréat, des exigences et des profils considérés. La transition entre l'enseignement secondaire et supérieur en est ainsi améliorée. La publication le 25 juillet 2013 au bulletin officiel de l'éducation nationale d'une circulaire conjointe des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche relative au continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur témoigne des récentes avancées en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61008

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6130

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 580